

PROVINCE DE LIEGE
Arrondissement de Waremme
COMMUNE DE CRISNEE
4367

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 20 décembre 2012

Présents : *Avec voix délibérative :*
Maréchal Pierre, Premier Echevin, Président de séance
Moesen-Thys Josée, El Mokhtari Yakhlef, Echevins
Amieva Acebo Raphaël, Leduc Vincent, Stassart Isabelle,
Desmet-Tihon Rosine, Joachim Michel, Brillon Jean-François, Materne Alain,
Brackevell Frédéric, Eloy Valérie, Conseillers communaux
Avec voix consultative :
Tombeur Myriam, Présidente du CPAS

Dedry M.N., Secrétaire communale a.i.

LE CONSEIL,

Redevance sur les indications d'implantation des constructions.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu les finances communales ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

A R R E T E à l'unanimité

Article 1 : il est établi au profit de la commune, pour les exercices 2013 à 2018, une redevance communale sur l'indication d'implantation des constructions dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme et de permis d'environnement.

Article 2 : la redevance est due par la personne qui demande le permis d'urbanisme ou d'environnement.

Article 3 : le taux de la redevance est fixé à 270 euros.

Article 4 : la redevance est due à l'établissement du procès verbal établissant l'indication d'implantation par le Collège communal.

Article 5 : à défaut de paiement dans le délai prévu à l'article 4, le recouvrement de la redevance sera poursuivi devant les juridictions civiles compétentes.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
(s) M.N. Dedry

La Secrétaire communale a.i.,

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) P. Maréchal

Le Député-Bourgmestre,